



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire

Le 10 mai 2013

CR/348

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Nouvelle édition de la Nomenclature des stations de contrôle international des émissions (Liste VIII)**

Le Bureau des radiocommunications (BR) prépare actuellement une nouvelle édition de la Nomenclature des stations de contrôle international des émissions (Liste VIII) qui contient toutes les stations, notifiées par les administrations (ou par une organisation internationale) qui respectent les normes techniques nécessaires pour pouvoir participer au système de contrôle international des émissions.

L'un des principaux objectifs de cette Liste est de fournir des informations sur les stations de contrôle des émissions situées dans le monde entier, qui seraient disposées à collaborer avec le Bureau des radiocommunications ou d'autres administrations en communiquant des observations sur le contrôle des émissions aux fins de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques et notamment en fournissant une assistance pour éliminer rapidement les brouillages préjudiciables.

Il est donc essentiel que les administrations disposant déjà d'installations de contrôle des émissions pour les services de Terre et/ou les services spatiaux communiquent au Bureau les états signalétiques de leurs stations de contrôle des émissions pour qu'ils puissent être inclus dans la Liste VIII, l'objectif étant d'améliorer la couverture mondiale.

La nouvelle édition, en cours d'élaboration, non seulement fournira des informations actualisées mais aussi sera présentée dans un nouveau format pour faciliter sa consultation et son utilisation. Cette nouvelle présentation, recommandée par le Groupe de travail 1C de l'UIT-R, est la suivante:

a) **Préface:**

Elle contient toutes les informations utiles concernant le contenu de ladite publication dans les six langues de travail de l'UIT.

b) **Listes récapitulatives:**

- Tableau 1A – Liste des Administrations et de leurs stations de contrôle des émissions des services de radiocommunication de Terre.
- Tableau 1B – Liste des Administrations et de leurs stations de contrôle des émissions des services de radiocommunication spatiale.
- Tableau 2 – Point de contact avec le Bureau des radiocommunications concernant les questions relatives au contrôle des émissions.

- c) Informations concernant les stations de contrôle des émissions qui effectuent des mesures se rapportant aux stations des services de radiocommunication de Terre:
 - Coordonnées du/des bureau(x) centralisateur(s).
 - Etats signalétiques et coordonnées d'une station de contrôle des émissions.
- d) Informations concernant les stations de contrôle des émissions qui effectuent des mesures se rapportant aux stations des services de radiocommunication spatiale:
 - Coordonnées du/des bureau(x) centralisateur(s).
 - Etats signalétiques et coordonnées d'une station de contrôle des émissions.
- e) Carte des stations de contrôle des émissions.
- f) Références:
 - Tableau 3 – Liste des Recommandations UIT-R de la série SM relatives au contrôle du spectre.
 - Tableau 4 – Liste des Rapports UIT-R de la série SM relatifs au contrôle du spectre.
 - Tableau 5 – Liste des Etats Membres de l'UIT (par ordre alphabétique des symboles).
 - Résolution UIT-R 23 – Extension à l'échelle mondiale du système de contrôle international des émissions.

Les Administrations ayant des inscriptions dans l'actuelle édition de la Liste (c'est-à-dire la 11ème édition publiée en mars 2009) sont invitées à passer en revue leurs données et à communiquer toutes les modifications au Bureau. Afin de faciliter ce processus, un lien (Gouvernement "Data for review by administrations") permettant de télécharger toutes les stations/administrations sous forme d'un document MS WORD a été mis à disposition sur le site web de l'UIT: <http://www.itu.int/go/ITU-R/ListVIII> (sous "Submission of data"). Il devrait être possible de repérer ces modifications en utilisant la fonction "suivi des modifications" dans MS WORD.

Le Bureau souhaite également attirer l'attention des administrations qui n'ont pas d'inscriptions dans la Nomenclature des stations de contrôle international des émissions sur la Recommandation UIT-R SM.1139, aux termes de laquelle il est recommandé que – "*après avoir déterminé si les normes techniques observées par les stations de contrôle sont suffisantes, les administrations notifient au Bureau des radiocommunications les renseignements utiles concernant les bureaux centralisateurs et les stations qu'elles souhaitent faire inclure dans la Liste VIII, en identifiant clairement les stations susceptibles de participer au système de contrôle international des émissions*". Pour faciliter ce processus de notification, un lien ("Notification Forms") vers les fiches correspondantes est disponible sur le site web de l'UIT: <http://www.itu.int/go/ITU-R/ListVIII> (sous "Submission of data").

Toutes les notifications doivent être soumises au Bureau sous forme d'une pièce jointe à un message électronique officiel et envoyé à l'adresse brmail@itu.int, dès que possible et au plus tard le **15 juin 2013**.

Le Bureau reste à votre disposition pour toute information ou précision complémentaires dont vous pourriez avoir besoin à cet égard. La personne à contacter pour cette question est M. Mohan DAS, téléphone: +41 22 730 5007, télécopie +41 22 730 5785, courrier électronique: brmail@itu.int.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications